ETAPES ADMINISTRATIVES POUR L'OBTENTION D'UN VISA SCHENGEN POUR UN MARIAGE EN FRANCE

Ces informations expliquent les étapes que ma future femme et moi avons dû réaliser afin d'obtenir son visa pour notre mariage en France. Il faut 5 à 7 mois en prenant les délais les plus longs.

En tout premier lieu, allez voir votre mairie en expliquant la situation lorsque vous irez chercher votre dossier de mariage. J'entends par "situation", bien leur exposer le fait que votre future femme ne pourra pas être présente pour le dépôt du dossier de mariage une fois tous les éléments réunis, car elle ne réside pas tout près pour le moment et que vous allez, avec leur coopération & après leur accord, entamer les diverses procédures administratives pour l'obtention d'un visa Schengen pour votre futur femme en vu de votre mariage en France à cette dite mairie et qu'il n'est délivré QUE pour cet acte.

90% des mairies demandent que l'un des deux futurs époux soit présent pour le dépôt du dossier de mariage. Vous allez me dire que c'est tout à fait normal et je suis bien d'accord avec vous ! Si c'est votre cas, vous avez sans doute une chance de tomber sur une administration qui connait bien son travail. Dans le cas où le discours diffère et que votre mairie exige votre présence à tous les deux, se reporter au paragraphe du dessus. Et lorsque comme moi, votre mairie vous dis : "Ce n'est pas possible, il faut absolument que votre futur femme soit présente elle- aussi pour le dépôt du dossier de mariage", je ne dirais qu'une chose : fuyez !

Pourquoi fuir ? Je vous expose ma situation, après insistance auprès de ma mairie pour expliquer de nouveau la situation, le but du visa Schengen délivré que pour notre mariage en France, le personnel à fini par me dire : "On va se renseigner, je vous tiens au courant". Trois jours ont passé sans nouvelle de leur part. Je les ai appelé : "Ma responsable qui s'occupe de votre dossier est en vacances pendant une semaine, elle revient la semaine prochaine". Je me dis bon je ne suis pas à cinq jours près. Sept jours plus tard, toujours rien. Je me rends sur place, et la responsable me sort : "C'est la loi on ne peut pas procéder autrement, il faut impérativement qu'elle soit là". J'ai alors répliqué : "Comment voulez-vous qu'elle soit présente pour vous remettre notre dossier de mariage qui lui permettra d'obtenir son visa Schengen pour se marier si vous refuser de nous transmettre ce dossier et de commencer les procédures ?" Une réponse simple est sortie aussitôt de sa bouche : "Je ne sais pas". Je me suis alors dit que cela commençait vraiment très mal. Conclusion : j'ai perdu quasi deux semaines pour rien avec des rigolos.

Ne perdez pas votre temps non plus car pour la suite, lors des rôles important que jouera votre mairie à certains moments. Si quelque chose n'était pas bien fait de leur part, vous l'auriez mauvaise croyez moi !

Pas de panique pour autant ! En continuant mes recherches sur internet, je tombe sur une information intéressante et que j'ignorai totalement : on peut se marier dans la mairie où réside l'un de nos parents !

Une chance pour moi, mon père n'habite plus la même ville que moi depuis quelques années. J'ai alors décidé d'aller tenter ma chance. Je suis arrivé à la mairie (se déplacer est toujours mieux). Rebelote pour les explications, et en moins de temps qu'il n’en faut pour le dire : "Aucun problème, on a l'habitude, on connait les procédures". Je peux vous dire que j'ai été soulagé !

Le dossier en main, j'ai eu la liste des justificatifs pour elle et pour moi. Pour moi, comme document extérieur, simplement un acte de naissance de moins de trois mois à la date de célébration du mariage. Vous pouvez faire une demande par internet à l’adresse <https://mdel.mon.service-public.fr/acte-etat-civil.html> Le reste des justificatifs est précisé dans le dossier vous concernant.

Pour l'obtention du visa Schengen, le PDF des justificatifs demandés : <http://www.ambafrance-kh.org/IMG/pdf/Fiche_Visa_en_vue_de_mariage.pdf>

Ensuite commencent les procédures, aussi bien pour elle que pour vous. Tout s'enchaine :

1) Création de son passeport (délai de 15 jours à deux mois, 100$ à 300$. Plus vous payez, plus vous l'aurez rapidement).

2) Obtention de son acte de naissance et du certificat de célibat en version khmère ainsi que leur traduction en français (délai 3-5 jours, 300$~).

2-1) 3 jeux de ces documents lui seront donnés. Elle garde un exemplaire et vous envoie par voie postale les 2 jeux restants. Délai 1 semaine à 1 mois pour que cela arrive en France).

2-2) Photocopie du livret de famille de ses parents.

3) Prendre un jeu des documents reçus et se rendre à l'ambassade Royale du Cambodge à Paris (www.ambcambodgeparis.info), ainsi que 250€ ou 300€ en espèces. C'est le coût pour obtenir les documents, demandez un reçu.

3-1) Sous 48h vous sera transmis par l'ambassade :

* Le jeu de document fourni préalablement, mais tamponné et signé de l'ambassade.
* Un nouveau certificat de célibat édité par l'ambassade.
* Le certificat de coutume.

Ces 3 types de documents sont nécessaires pour votre mairie et devront avoir moins de 6 mois le jour de célébration de votre mariage.

4) Pendant ce temps, voyez avec votre mairie pour :

* fixer une date d'audition pour vous
* qu'une demande soit faite de sa part à l'ambassade de France au Cambodge afin qu'elle convoque à son tour votre future épouse pour une audition également.

Logiquement cette dernière démarche se fait par voie postale. Que la mairie n'oublie pas d'inscrire dans ce courrier toutes les coordonnées de votre future femme pour que l'ambassade puisse la contacter rapidement dès réception du courrier. Une fois l'audition de votre future effectuée, les réponses seront renvoyées à votre mairie pour comparaison des réponses avec les vôtres afin de vérifier que vous vous connaissez réellement. Ce sont des questions basiques et de routine.

5) Direction la mairie pour l'obtention d'une Attestation d'Accueil, 30€ et délai de trois jours à un mois.

6) Une fois la date de mariage fixée, ne bougez pas de la mairie, commencez la publication des bans ! La publication des bans doit se faire au minimum :

* A la mairie où aura lieu le mariage.
* A l'ambassade Royale du Cambodge à Paris, demande envoyée par la mairie comme pour l'audition.

ATTENTION : Si vous vous mariez ailleurs que dans votre ville de résidence actuelle, il faudra une publication des bans à celle-ci aussi ! Ce qui fait que pour moi, j'ai eu 3 publications des bans :

* A ma mairie de résidence.
* A la mairie ou je me marie.
* A l'ambassade Royale du Cambodge.

Faites toutes les démarches en même temps pour pas vous retrouver à perdre 30 jours cumulés mais à tout boucler en 12-15 jours maximum le temps que les demandes de votre mairies soient relayés étant donné qu'une publication des bans dure 10 jours pleins.

7) J'ai demandé un "Certificat administratif" à ma mairie, bien que celui-ci ne soit pas demandé par l'ambassade de France au Cambodge. Il permet de certifier qu'un mariage aura bien lieu le jour X comme prévu entre vous et votre chère et tendre.

DERNIERE LIGNE DROITE

Une fois tous les documents des étapes précédentes en votre possession vous allez entamer le bouquet final ! Vous allez devoir envoyez par voie postale à votre futur les documents suivants en originaux sauf mention contraire (liste non exhaustive et qui peut changer, donc bien se renseigner) :

* Toutes les publications des bans avec le tampon apparent des administrations concernées.
* Le certificat administratif supplémentaire de votre mairie pour la certification de votre mariage (Recommandé).
* L'Attestation d'Accueil délivré par votre mairie.
* Copie de votre carte d'identité.
* Copie des 3 dernières fiche de paie, EDF, fiche d'imposition.
* Copie de votre acte de naissance, perso j'ai filé un original vu qu'on en reçoit 3 exemplaires par internet.
* + tous documents extérieurs relatifs à votre mariage. Perso j'ai envoyé un faire-part et le certificat administratif.

Je vous conseille d'envoyer le tout par Chronopost étant donné l'importance des documents. J'ai pris leur pochette à 58€ pour des documents jusqu'à un poids de 500 gr, cela à mis 3 jours ouvrés et tout s'est passé sans problème, au moins vous pouvez suivre l'expédition & réception du courrier avec le numéro de suivi qui accompagne la pochette.

Il ne vous reste plus qu'a prendre le rendez-vous à l'ambassade pour sa demande de visa.

Le rendez-vous se prend sur internet à cette adresse : [https://pastel.diplomatie.gouv.fr/rdvinternet/ht...set/frameset.html?lcid=1&sgid=229&suid=2](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/rdvinternet/html/frameset/frameset.html?lcid=1&sgid=229&suid=2)

C'est très facile, mais avant il va falloir s'assurer de plusieurs petits détails TRES importants. Dans le PDF des documents demandés par l'ambassade dont l'adresse figure plus haut, on peut voir pour elle :

* Formulaire de demande de visa de court séjour
* Fiche d’information (formulaire à remplir)
* Engagement daté et signé avec la mention “ lu et approuvé ”

Ces trois feuilles sont à aller chercher à l'ambassade. C'est gratuit, votre future devra les remplir avec votre aide si elle a du mal avec le Français. Pour toute la compréhension du "formulaire de demande de visa", la fiche d'information je n'ai pas eu besoin de l'aider, donc elle doit surement être transcrite en khmer puisque c'est elle qui est concernée.

* Bien s'assurer qu'elle à eu un des documents de son employeur comme demandé en #5 : "Justificatifs de la situation socioprofessionnelle ou des revenus".
* Un relevé bancaire avec 1200$ à 4000$ environ, pas obligatoire mais conseillé, explication :

Le visa lui accorde 3 mois sur le territoire Français pour votre mariage, libre à vous de choisir si elle vient pour 3 mois ou 1 mois dans un premier temps. Sur l'Attestation d'Accueil délivrée par votre mairie, il est certifié que vous prenez en charge son séjour et ses frais (à remplir selon vos souhaits, soit c'est vous, soit c'est elle). J'ai bien indiqué sur cette Attestation d'Accueil que je prenais en charge son séjour, mais par sécurité, j'ai préféré pouvoir fournir également un relevé bancaire pour elle pour justifier sa capacité à subvenir à ses besoins en cas de problème. Au cours des démarches, elle à ouvert un compte bancaire sur lequel j'ai fait un virement international (il faut compter 15 jours ouvrés), et sur lequel à été versé un montant correspondant au nombre de jours qu'elle va passer en France + 1000$~ pour l'achat du billet aller-retour. Il faut compter en $ l'équivalent d'une dépense journalière de besoin personnel en France, ce qui correspond à 32€ par jour ! Pour 2 mois, il faut donc compter 60\*32€ convertis en $ soit 1920€, environ 2630$ + 1000$ pour son billet d'avion aller-retour. Ensuite elle vous renvoie l'argent restant par virement également.

* Et bien sur, une réservation d'un billet aller-retour indiquant la date de départ/retour souhaité et qui doit avoir lieu minimum 15 jours après le jour du rendez-vous, prenez 3 semaines ouvrés pour être serein ! Les compagnies aériennes ont l'habitude, votre futur sera surement se débrouiller !
* L'assurance santé de votre future ayant la durée du séjour en France marqué dans l'attestation d'accueil, cette assurance se prend en même temps que la réservation au niveau de la compagnie aérienne, c'est tout un ensemble.

Après vous avez le choix de souscrire à une autre assurance en France via un prestataire externe. Lors de mes recherches à ce moment là, je suis tombé sur Axa par exemple. Rechercher sur Google : "visa Schengen assurance".

Il faudra compter 100-300€/$ selon la durée de son voyage, si elle la prend au Cambodge ou si vous lui prenez en France. Si vous optez pour cette deuxième solution, n'oubliez pas de joindre ce document à votre pochette Chronopost qui justifie sa couverture maladie durant son séjour. 90$ en espèce sur elle pour les frais de visa.

Et vous pouvez enfin prendre rendez vous par internet via l'adresse indiquée un peu plus haut. Une fois le rendez-vous validé, vous aurez un numéro du style : PNH-XXXXXXXXX. Notez-le et donnez-le lui, elle en aura besoin pour se présenter à son rendez-vous.

L'ambassade lui donnera directement un second rendez-vous quelques jours plus tard pour donner leur réponse.

Toutes ces démarches sont à faire en moins de 3 mois à partir de l'étape 2) car ces documents ne sont valables que 3 mois pour elle, et il faut qu'ils soient encore valides lorsqu'elle ira déposer le dossier pour sa demande de visa. Personnellement avec toutes les embûches et délais que j'ai subis entre temps, j'ai dû les refaire car ils auraient dépassé d'un mois leur validité. Cela fait encore 300$ mais prenez le temps de faire les démarches, de vous assurer de remplir les documents de chaque étape comme il faut, sans faire d'erreur et de faire le point à chaque fois pour passer à l'étape suivante en vous organisant correctement, la moindre erreur sur un document pourrait vous être fatal et ruiner tous les mois écoulés !

Chaque étape est unique car tout dépend à chaque fois des délais d'émission et réception des documents, que ce soit pour vous ou pour elle. Il est donc très difficile de prévoir à l'avance ce qui va suivre. Je vous conseille de fixer une date de mariage assez éloignée pour ne pas vous retrouver piégé.